

Les questions Nord-Sud feront part du processus de la CNUED, les solutions correspondantes aux préoccupations économiques devront être abordées avant qu'il ne puisse y avoir aucun progrès réel concernant les questions de l'environnement. Le Canada, étant donné que plusieurs de ses préoccupations sont semblables à celles des pays du monde en voie de développement tandis qu'en même temps, il est industrialisé et possède des capacités de recherche bien développées, pourrait peut-être fournir un lien qui ramènerait les questions Nord-Sud plus près les unes des autres.

De la même façon, à cause des liens serrés qui existent déjà entre le Canada et le Japon, il existe une possibilité non seulement pour que les deux pays s'engagent à la recherche coopérative sur l'environnement à un niveau plus élevé, mais aussi pour qu'ils se servent de leurs intérêts communs politiques et économiques afin de faire des contributions complémentaires au processus CNUED.

En tant que membres du G-7 et participants au GATT, le Canada et le Japon peuvent aussi introduire les questions environnementales aux négociations commerciales et aux politiques. Les nations G-7 devront sérieusement évaluer leurs priorités vis-à-vis l'aide de développement, le pardon des dettes et les "échanges verts". Bien que la Banque mondiale et les Nations Unies discutent ce genre de questions, il devient apparent que les efforts bilatéraux

seront utiles, tout au moins à court terme.

Le Japon a déjà fourni de tels efforts dans la région du Pacifique asiatique. Toutefois, il s'agit là d'un domaine où le Japon et le Canada pourraient augmenter leur degré de coopération. Le Canada a manifestement plus d'expertise dans le domaine de la gestion des ressources puisque'une bonne partie de l'économie canadienne est toujours basée sur ses ressources. Ces connaissances pourraient être transférées, possiblement en coopération avec l'UNEP ou par l'entremise de ICETT, afin de compléter la technologie industrielle japonaise.

L'industrie japonaise a choisi d'appliquer la charte KEIDANRAN; les Chambres de Commerce internationale et canadienne adoptent de leur côté des déclarations de principes semblables. Bien que cette auto-imposition de règlements est louable, elle n'est pas, d'elle-même, suffisante. La réalité des politiques et économies globales dictent que sans un engagement concentré de la part des gouvernements, ainsi que de l'industrie, la possibilité de changements réels sera limitée.

Un autre thème qui surgissait à nouveau était celui du défi d'intégrer les processus décisionnels. Même si les formes de modèles financiers et législatifs varient d'un pays à l'autre, c'est le processus par lequel les modèles sont développés qui importe. Manifestement, le processus décisionnel japonais encourage un degré supérieur de